

\$26,813. En moyenne, il coûte \$16,000 pour fabriquer la quantité requise de timbres commémoratifs. En moyenne, le coût du dessin des timbres commémoratifs de 5c. est \$700.00.

3. Les recettes supplémentaires que le ministère des Postes retirera de la vente du timbre courant de 5c. et du timbre de Noël (1967) de 5c. ne seront pas connues avant la fin de la période de vente de chacun de ces timbres par le Service de philatélie. On estime à \$39,000 les recettes supplémentaires que le ministère des Postes retire de la vente de chaque émission des timbres commémoratifs de 5c.

#### LES BÉNÉFICIAIRES DE LA FORMATION TECHNIQUE

##### Question n° 50—Le très hon. M. Diefenbaker:

Combien de personnes, par province, et par année, ont reçu une formation technique aux termes de la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1963?

**M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Voici le nombre de personnes qui, aux termes de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, ont reçu une formation depuis 1962. La loi a été abrogée en 1967.

#### Année financière

Province	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967
T.-N.	1,012	2,957	5,213	5,821	8,856
Î. P.-É.	196	431	728	862	1,133
N.-É.	2,153	3,037	3,789	5,168	11,134
N.-B.	5,417	5,552	4,479	4,728	8,256
Qué.	18,963	41,562	43,645	50,419	80,976
Ont.	27,643	37,077	46,764	72,037	117,568
Man.	3,745	5,337	8,654	10,488	14,771
Sask.	2,667	4,859	6,682	8,551	12,382
Alb.	8,740	13,104	14,324	16,980	22,631
C.-B.	5,422	10,226	14,590	16,281	20,563
T.-Y.	—	159	350	258	276
T. N.-O.	59	129	195	497	164
Canada	76,017	124,430	149,413	192,090	298,710

Le gouvernement fédéral a subventionné la formation de ces personnes sur une base de partage du coût, son apport variant de 50 p. 100 à 90 p. 100 du coût global. En outre, le gouvernement fédéral a versé un montant maximum annuel de \$3 millions aux programmes d'orientation professionnelle dans les écoles secondaires.

Les données s'appliquent aux personnes inscrites à des cours durant une année financière en particulier. Étant donné que le programme d'études de beaucoup de ces personnes s'échelonnait sur deux ou même trois années, l'accumulation des données annuelles aurait abouti à un comptage en double.

#### LES SECOURS AU BIAFRA

##### Question n° 69—M. Brewin:

1. Quelle proportion de l'allocation de \$500,000 annoncée par le premier ministre le 31 juillet 1968 le Canada a-t-il dépensée en vue d'approvisionnement de secours pour la région du Nigéria qui est en guerre?

2. Quels approvisionnements a-t-on, en fait, envoyés au Nigéria?

[L'hon. M. Kierans.]

3. Quelle proportion de ces approvisionnements a, en fait, servi à secourir les victimes de la région opprimée?

4. Le Canada se propose-t-il d'affecter d'autres sommes à cette fin?

5. Quelles mesures le gouvernement canadien a-t-il prises pour écarter tout obstacle à la distribution des approvisionnements canadiens et autres aux victimes des hostilités du Nigéria?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Le Canada a dépensé environ \$50,000. (Voir aussi la réponse au n° 4 ci-dessous au sujet d'engagements de dépense.)

2. On a envoyé des médicaments, des vaccins, des antibiotiques et de la morue salée et séchée.

3. Tous les approvisionnements ont été utilisés.

4. Le 17 septembre, le premier ministre a annoncé une nouvelle allocation de \$500,000. \$875,000 ont été affectés à des envois supplémentaires de poisson et \$75,000 aux frais de transport et d'entreposage.